



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_114

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 048-214800393-20230926-D_2023_114-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : décision modificative budgétaire n° 2 – budget principal

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

⇒ 739223FPIC	- 587.00 €
⇒ 7391178autres restitutions dégrèvement contributions directes....	5 432.00 €
⇒ 63512taxes foncières	2 800.00 €
⇒ 022dépenses imprévues	<u>15 781.00 €</u>
	23 426.00 €

RECETTES

⇒ 73223FPIC	23 426.00 €
⇒ 7382fraction de TVA	- 43 554.00 €
⇒ 7388autres taxes diverses	<u>43 554.00 €</u>
	23 426.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX